

BIENVENUE

à l'école de St Laon

POUR CETTE ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Adresse	Ecole élémentaire de St Laon 2 rue du Clos du Pineau 86200 St Laon
Téléphone	09 54 92 33 20
Courriel	CE.0861082J@AC-POITIERS.FR
Site internet	http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/mouterre/

Nous espérons que cette année sera riche en découvertes, en progrès et en souvenirs.

Nous souhaitons que ce carnet soit un outil, parmi d'autres, pour faciliter le partenariat entre vous, parents, et nous, l'équipe pédagogique.

Vous y trouverez des renseignements pratiques et des informations sur la scolarité de votre enfant.

Bonne rentrée à tous !

La Directrice et enseignante

Floriane PELLETIER.

L'école

Cette année, la classe accueille 22 élèves : 7 PS - 3 MS - 5 GS - 7 CP

Le RPI

L'école de St Laon fait partie d'une RPI (Regroupement pédagogique intercommunal), regroupant les communes de Glénouze, Mouterre Silly, Ranton et St Laon.

Notre école accueille les élèves de la petite section au CP. Les autres élèves sont accueillis par Mme Jeuland sur le site de Mouterre Silly.

Si les deux écoles ont à cœur de partager des projets pédagogiques, les directions et les gestions administratives sont séparées. Chaque école est administrativement autonome.

Les horaires

- lundi, mardi, jeudi, vendredi

	<u>Ouverture</u> <u>du portail</u>	<u>Début</u> <u>de la classe</u>	<u>Fin</u> <u>de la classe</u>
Matin	8h50	9h00	12h00
Après-midi	13h20	13h30	16h30



L'accueil se déroule dans l'école (si le protocole le permet) à **8h50** le matin et **13h20** l'après-midi, **merci de ne pas sonner aux heures d'ouvertures du portail**, s'il est fermé, c'est que nous sommes en train de finir de préparer la matinée.

APC : Les APC (activités pédagogiques complémentaires) se dérouleront le mardi de 16h30 à 17h30.

Si votre enfant est concerné, il vous sera demandé de signer une demande d'autorisation pour accord.



Le périscolaire

- La cantine : La cantine est assurée tous les midis. Sa gestion dépend de la mairie et non de l'école. Le règlement de la cantine vous sera distribué.
- L'accueil périscolaire : 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 19h le soir.

La garderie du RPI est gérée par la communauté de communes et non par l'école. La garderie a lieu à l'école de Saint Laon ; des élèves de l'école de Mouterre Silly y sont accueillis le matin et le soir.

Les absences et retards

Lorsque vous inscrivez votre enfant à l'école, vous vous engagez à respecter une **obligation d'assiduité**

Si l'enfant ne vient pas à l'école il faut :

- ① Appeler l'école le jour même pour avvertir de l'absence, de son motif et de sa durée estimée (il faudra rappeler si cette durée devait se prolonger).
- ② **Remplir et signer un billet d'absence**



Au-delà de quatre demi-journées d'absences injustifiées, l'enseignante est tenue d'en faire part à l'inspection d'académie.

Eviter les retards le matin : ils sont dommageables pour l'organisation de la classe mais surtout pour les enfants, car le temps d'accueil leur permet de développer leur socialisation et de se familiariser avec le matériel qui sera utilisé lors des apprentissages.

Retard le midi et le soir : en cas de **retard supérieur à 5 min** de votre part à 12H00 et 16H30, votre enfant sera envoyé à la cantine ou à l'accueil **périscolaire** avec les frais liés.



Les fournitures scolaires

Pour les CP, la liste de fournitures vous a été donnée l'an dernier ; elle sera de nouveau collée dans le cahier de liaison de votre enfant pour que vous puissiez la consulter pendant l'année. En maternelle, les fournitures scolaires sont fournies par l'école. Quelques objets sont à apporter en plus pour le confort et l'hygiène des enfants :

- un **verre en plastique** avec le prénom de votre enfant noté dessus pour qu'il puisse boire dès qu'il en ressent le besoin ;
- deux **boîtes de mouchoirs** pour la classe et un **paquet de lingettes** pour votre enfant
- une **paire de chaussons** pour être à l'aise dans l'école et ne pas salir les locaux (quand il pleut par exemple) ;
- un **cartable** pour transporter le cahier de liaison et un grand sac pour les retours de cahiers aux vacances ;
- une **serviette de table** pour la cantine (qui vous sera rendue le vendredi soir pour nettoyage) ;
- une **casquette** ou un chapeau qui restera à l'école ;
- un **doudou** pour la sieste et/ou les temps calmes ;



Objets extérieurs



Pour les petits et moyens, **les tétines sont acceptées**, dans une boîte, **s'ils en ont besoin pour dormir**. Merci de penser à marquer ces objets du nom de votre enfant.

En revanche, les jouets, bijoux, aliments, et produits de soins sont interdits, notamment pour des raisons de sécurité.

Tenue vestimentaire

Pour faciliter la vie de chacun, il vous est demandé :

- de marquer les vêtements de votre enfant à son nom ;
- de l'équiper de vêtements **adaptés à la météo, confortables, pouvant être enfilés sans aide** ;
- d'éviter les bijoux.



Merci de penser à amener des **vêtements de rechange (hauts et bas)** et de vérifier régulièrement leur présence au porte-manteau de votre enfant. Ils serviront en cas « **d'accident** » **sanitaire** mais aussi en cas de **mauvais temps** (pluie, boue...) ou « **d'accident** » de manipulation (**peinture, encre**).

Les taches de peinture et de feutres sont lavables en machine.

En cas de taches d'encre à dessiner :

- sur les vêtements, vous pourrez les laver après les avoir laissés à tremper une nuit dans du lait ;
- sur la peau, elles partent au bout d'un certain nombre de lavages ou plus rapidement en frottant avec de l'huile (démaquillante ou même de cuisine)



Anniversaires



Les fêtes d'anniversaire des enfants seront regroupées en fin de mois et nous réaliserons le matin des gâteaux qui seront dégustés le lendemain. Quelques jours avant la date de la fête de votre enfant, il vous sera demandé de nous apporter les ingrédients nécessaires à la confection de ces gâteaux.

Si vous rencontrez des problèmes pour vous les procurer, n'hésitez pas à m'en faire part pour que nous trouvions une solution. Merci de ne pas apporter de bonbons ni de boissons gazeuses à ces occasions, ils ne seront pas distribués.

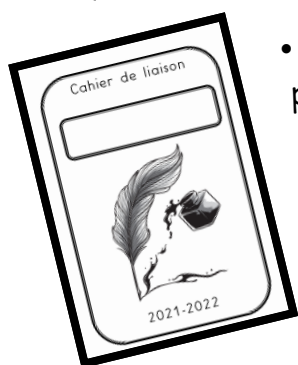
Enfants malades et médicaments

Si votre enfant est malade, (fièvre, nausée, maux de tête ou de ventre), **vous êtes invités à le garder chez vous**. Les enseignants et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, **les médicaments sont formellement interdits à l'école**.



En cas de maladie chronique et de longue durée, il faut établir un projet d'accueil individualisé (PAI) avec le médecin de l'Éducation nationale, afin que votre enfant puisse bénéficier de son traitement au sein de l'école. Merci de le signaler dès maintenant à l'école.

Liaison école famille



- Réunion de rentrée : D'ici quelques jours, la réunion de rentrée sera programmée pour vous rencontrer, vous présenter les projets envisagés et répondre à vos questions.

- Cahier de liaison : c'est un outil essentiel de communication entre les familles et l'école. Merci de veiller à sa présence dans le sac d'école et surtout, de le vérifier tous les soirs ainsi que de **signer les mots** pour signaler qu'ils ont bien été lus. Vous pouvez aussi vous en servir pour communiquer avec moi.

- Rencontres : N'hésitez pas à solliciter un entretien en me le demandant à l'avance, par oral ou par écrit. Je peux aussi vous solliciter si cela me semble nécessaire. Si le contexte sanitaire le permet, des rencontres individuelles avec les parents seront organisées en cours d'année.

- Suivis extérieurs : Si votre enfant a un suivi (médecin, orthophoniste, psychologue, etc.), merci d'en informer l'école.

Piscine

Il est prévu que les enfants bénéficient de séances de natation du 6 mars au 7 avril (si les conditions sanitaires le permettent). Par mesure d'hygiène le port d'un maillot et d'un bonnet de bain sera obligatoire.

Nous avons **besoin de parents ayant l'agrément de l'administration** pour aller dans l'eau avec les élèves. Pour cela, il est obligatoire d'assister à une séance d'agrément dont les dates vous seront communiquées dès que connues.

Sans agrément, vous pourrez aussi nous accompagner pour aider dans les vestiaires (retourner les vêtements, faire les lacets, et veiller à ce que les enfants n'échangent pas leurs vêtements).

Sans ces accompagnateurs, les séances devront être annulées pour des raisons de sécurité.



École ouverte

Il est probable qu'en cours d'année, certains projets - jeux de sociétés, randonnées... -, nécessitent la présence de parents pour aider à l'encadrement d'activité (sur une, heure, une demi-journée ou une journée entière), suivant les besoins et/ou vos disponibilités. Pour préciser vos rôles dans ce cadre pédagogique, une charte du parents accompagnateur vous sera transmise dans ce cahier. Merci d'en prendre connaissance



Poux



Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin, sa chevelure, la literie...

Surtout, merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux !

Administratif

Fiche de renseignements

Les fiches de renseignement sont à remettre le plus rapidement possible, en veillant à l'exactitude et à la lisibilité des informations données.

Assurez-vous de bien avoir indiqué les personnes pouvant être contactées en cas d'urgence si je n'arrive pas à vous joindre ainsi que les personnes autorisées à venir chercher l'enfant - attention, je ne suis pas autorisée à laisser vos enfants partir avec d'autres personnes que celles notées !

Merci de me signaler dans le cahier de liaison tout changement dans ces informations.

Assurance scolaire

Merci de nous faire parvenir dans les plus brefs délais l'attestation d'assurance de votre enfant. Assurez-vous qu'elle comporte :

- la Responsabilité Civile (dommages subis par autrui) ;
- la Responsabilité Individuelle - Accidents Corporels (dommages subis par l'enfant).

Aucune sortie scolaire ne pourra être effectuée sans assurance.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est révisé chaque année et validé par le conseil d'école. Il vous sera demandé de le signer.

Protocole sanitaire



En raison de l'épidémie de COVID 19, toutes les écoles sont soumises à un protocole sanitaire défini par le ministère de l'Education nationale.

Les parents ont un rôle actif dans la prévention de l'épidémie : il vous est en particulier demandé :

- de surveiller tous les matins la température de votre enfant,
- d'être attentif à tout symptôme COVID
- de prévenir l'école en cas de contamination dans la famille.

Parents délégués

Le rôle des représentants de parents est important : ils sont la voix des autres parents au sein du conseil d'école (instance qui vote le règlement et donne des avis ou des suggestions sur le fonctionnement de l'école).

Il y a un titulaire et un suppléant par classe. Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler avant la fin septembre.

Chaque parent est électeur. L'élection s'effectuera par correspondance courant octobre.



Coopérative scolaire



La Coopérative permet de financer des projets pédagogiques, des activités et des sorties avec la classe. Elle est gérée par la classe - adultes et enfants - lors des conseil de coopérations. Elle est financée par vos dons, ainsi que par des événements organisés par l'école, comme la vente des photos de classe.

Les demandes de dons vous seront faites fin septembre - début octobre. Le montant est laissé à l'appréciation de chaque famille. La cotisation n'est pas une obligation, néanmoins, même modeste, votre participation montre votre soutien aux actions de la Coopérative de l'école.

EN CAS DE BESOIN, JE RESTE DISPONIBLE :

- PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CE CAHIER DE LIAISON

- EN PRENANT RENDEZ-VOUS